



PORTRAIT

Lieutenant Vaillant,
la passion du secours

DOSSIER

Les Conseils
de quartier

QUOI DE NEUF ?

Le Noël des aînés

N°24

OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2026

MER magazine

0
Renai sance
anté

Mobilisation
sur tous les fronts.

QUOI DE NEUF ? Page 9

mer
LOIR-ET-CHER

SOMMAIRE

L'INFOGRAPHIE DU MOIS **3**
Ensemble prenons soin de notre ville

EN IMAGES **4**

VOTÉ AU CONSEIL **6**
Retour sur les principales décisions
Pensez à vérifier votre inscription sur les listes électorales

VU SUR LES RÉSEAUX **7**

QUOI DE NEUF ? **8**
Le Noël des aînés
Mobilisation sur tous les fronts
Un soutien sur mesure pour nos aînés
La municipalité mobilisée face à la canicule
Saison 2026 réussie à la piscine municipale !
Que devient ma réclamation concernant l'espace public ?
L'écoresponsabilité au cœur de la vie associative
La ville renforce sa sécurité de proximité
les actus de la comcom

TRAVAUX EN BREF **14**

COMMERCE **15**
L'élégance et la mode en cœur de ville

GRAND ANGLE **16**
Les Conseils de quartier, notre ville se construit avec vous

PORTRAIT **20**
Lieutenant Vaillant, la passion du secours

EN IMMERSION AVEC **21**
Angélique, gardienne des mémoires

TRIBUNES POLITIQUES **22**

Le saviez-vous **23**
Maréchal Maunoury, mérois de la Grande Guerre

éDITO



Chères méroises, chers mérois,

Depuis notre élection, nous avons fait un choix : celui de former une équipe municipale présente, à l'écoute et engagée sur les sujets qui touchent directement votre quotidien. Ce nouveau numéro de Mer Magazine en témoigne : services à la population, travaux, écoles, commerces, culture... derrière toutes ces actions, une même ambition : préserver ce qui est utile, améliorer ce qui peut l'être et préparer l'avenir de Mer.

Parmi les priorités qui nous mobilisent, la santé occupe une place particulière.

Mer est aujourd'hui passée de six à seulement deux médecins et demi. Dans un contexte où les professionnels de santé manquent dans le département et où les territoires sont en concurrence pour les attirer, nous ne pouvions pas prendre le risque de voir partir ceux qui exercent encore à Mer, comme cela a malheureusement été le cas pour l'un de leurs confères.

C'est pourquoi, nous avons ainsi mis en place une aide financière sur trois ans pour soutenir les médecins encore présents sur notre commune. Mais maintenir l'offre existante ne suffit pas : il faut aussi aller chercher les professionnels de demain. Nous avons engagé des démarches en lien avec l'Agence d'attractivité de Loir-et-Cher et préparons, dès septembre, une communication auprès des facultés de médecine pour faire connaître Mer aux futurs internes et jeunes praticiens.

Des efforts d'un côté et des mauvaises nouvelles de l'autre. Face au projet de fusion des pharmacies, nous avons saisi l'Agence Régionale de Santé pour défendre le maintien d'une officine en centre-ville en défendant l'accès aux médicaments pour tous. Bien sûr, la décision ne relève pas du Conseil municipal, mais nous refusons de rester silencieux lorsque l'accès aux soins et l'attractivité de notre commune sont en jeu.

Cette démarche résume notre méthode : agir avec les moyens dont nous disposons, défendre les intérêts des Mérois et des Méroises en saisissant toutes les opportunités.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Maire, Joël MARQUET

Directeur de la publication Joël Marquet, Maire Coordination Florent Léonard & Manon Molé Conception et réalisation Manon Molé Rédaction Arnaud Pinsault Photographies Mairie de Mer, BNF, Magnific • Imprimé à 4 500 exemplaires Mairie de Mer 9 rue Nationale, 41500 Mer Tél. 02 54 81 40 80

ENSEMBLE

prenons soin de notre ville

La propreté, la sécurité et la qualité de notre cadre de vie sont l'affaire de tous.
Petit rappel des bons gestes et obligations à adopter pour une ville propre, sûre et agréable à vivre.



↑ Je Baisse Le SON

Écouter de la musique à un niveau sonore élevé, bricoler ou jardiner avec des outils trop bruyants ou qui font vibrer le sol peut créer des tensions avec le voisinage.

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Réglementé par des horaires imposés par la Préfecture, tout abus est puni d'une amende. Contre le bruit, une bonne entente ça n'a pas de prix.

↓ Je Ne BRÛLE Pas MES DÉCHETS VERTS

Il est interdit de brûler les déchets verts, l'herbe tondue, des feuilles mortes ou autres résidus naturels. Cela dégage des substances toxiques pour nous et l'environnement, sans oublier le risque d'incendie. Ce qui est conseillé : le compost individuel ou le dépôt en déchetterie.



↑ Je pense aux PIÉTONS

Mal garer sa voiture à cheval sur le trottoir, laisser sa poubelle ou y mettre ses objets encombrants sont autant de contraintes et d'obstacles pour le piéton, la maman et sa poussette, la personne à mobilité réduite, l'écolier. Pour la sécurité de tous, laissons les trottoirs dégagés.

↓ Je GARDE Ma VILLE PROPRE

Jeter négligemment sa canette, son mégot ou tout autre objet par terre... Stop ! En ville comme aux abords de Mer, les jardins,

parcs et trottoirs ne sont pas des poubelles. Respectons notre environnement, pour nous et la nature.



POOL PARTY DU CMJ. 1.

Vendredi 19 juin. Environ 150 jeunes se sont réunis pour la Pool Party organisée par le Conseil Municipal des Jeunes ! Entre musique et baignade, la bonne humeur et les sourires étaient au rendez-vous pour célébrer le début de l'été.

FÊTE DE LA MUSIQUE. 2.

Samedi 20 juin. Le Parc de la Corbillière a vibré au rythme des musiciens et chanteurs de talent pour le retour de ce rendez-vous festif à Mer. Entre rock, rap, chorale et DJ sets, il y en avait pour tous les goûts !

CONCERT L'HEURE BLEUE. 3.

Samedi 25 juillet. L'église Saint-Hilaire a résonné aux notes captivantes de l'ensemble « Le Concert Idéal », emmené par Marianne Piketty. Entre la pureté des œuvres de Bingen et la puissance poignante du Concerto funèbre de Hartmann, le public a vécu un voyage musical, célébrant la mémoire et la liberté.

MARCHÉ NOCTURNE. 4.

Mercredi 29 juillet. Le centre-ville a pris vie au son de Sunny Ride, entre saveurs traditionnelles, ferveur des commerçants et artisans locaux, et moments chaleureux partagés par tous, le public a répondu présent lors de cette édition 2026.

FÊTE DE LA LIBÉRATION. 5.

14 & 15 août. La commune a célébré le 82^e anniversaire de sa Libération dans une ambiance conviviale et festive au complexe sportif avec la traditionnelle soirée dansante, animée par l'orchestre « Les Années Guinguette », et un feu d'artifice tiré devant un millier de personnes. Un moment solennel s'en est suivi le lendemain au Goulet des Prés lors de la commémoration en l'honneur de Maurice Dupland, résistant mort pour libérer Mer.

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS. 6.

Samedi 5 septembre. Les associations méroises ont fait leur traditionnelle rentrée dans le Parc de la Corbillière. Entre démonstrations et animations, petits et grands ont pu (re)découvrir les activités culturelles et sportives pour cette nouvelle année.



©Zone-Pyro





voté au CONSEIL

Retour sur les principales décisions adoptées
par le Conseil municipal du 6 juillet 2026.



Cinq nouvelles commissions pour mieux préparer les décisions.

Le Conseil municipal a créé cinq commissions thématiques chargées d'étudier les dossiers avant qu'ils ne soient soumis au vote en séance : dynamique locale (animation, culture et sports) ; social, santé et citoyenneté ; espaces publics et bâtiments ; commerces, cadre de vie et sécurité, ainsi que moyens généraux. Chacune réunit 14 membres, dont un représentant de chaque liste d'opposition, pour un travail collégial en amont. Cette organisation permet un examen plus approfondi des projets, une meilleure association de toutes les sensibilités politiques, et des décisions municipales mieux préparées et plus transparentes pour les habitants.



Une taxe pour remettre les logements vacants sur le marché.

Face à l'évolution de la réglementation nationale, la Ville a mis à jour son dispositif de lutte contre la vacance des logements. La taxe d'habitation sur les logements vacants, qui existait déjà, est remplacée par une nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation, conformément à la loi de finances 2025. L'objectif reste le même : inciter les propriétaires à remettre leurs logements vides sur le marché. Cette mesure doit permettre d'augmenter l'offre de logements disponibles pour les habitants, de lutter contre la dégradation des biens laissés à l'abandon et de redynamiser le centre-bourg en favorisant une occupation plus dense et plus vivante du parc immobilier existant.



Un coup de pouce pour maintenir les médecins à Mer.

Alors que la commune ne compte plus que 2,5 médecins généralistes sur son territoire, contre 6 il y a plusieurs mois, le Conseil municipal a décidé de mettre en place une aide financière pour soutenir leur activité. Une convention de trois ans a été signée avec les médecins concernés, permettant une prise en charge des loyers et de certains frais liés à leur exercice. Ce dispositif vise à maintenir l'offre de soins de proximité, à encourager l'installation et le maintien de professionnels de santé sur le territoire, et à éviter aux Mérois de devoir parcourir de longues distances pour consulter un médecin.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

**Pensez à vérifier
votre inscription
sur les listes électorales.**

La prochaine élection présidentielle approche ! Pensez dès maintenant à vérifier que vous êtes bien inscrit(e) sur les listes électorales de la ville.

Vous avez récemment déménagé, même en restant dans la commune ? Vous êtes nouvel arrivant à Mer ? Pensez à effectuer dès maintenant les démarches nécessaires afin de mettre à jour votre inscription ou de vous inscrire sur les listes électorales.

Vous pouvez effectuer cette vérification en quelques clics sur : **Service-Public.fr**



**N'ATTENDEZ PAS
LE DERNIER MOMENT :
VÉRIFIEZ DÈS MAINTENANT !**

Parce qu'échanger avec vous est essentiel et que tout le monde n'est pas présent sur les réseaux sociaux, cette rubrique répond à vos commentaires en toute transparence. Vos questions, vos idées et vos interrogations nourrissent nos échanges au quotidien.



Mairie de Mer - Loir-et-Cher

Le 20 août à 16:04

[MER CITOYENNE] Vu dans le Mer Magazine

(Re)découvrez les priorités et la méthode de travail de la nouvelle équipe municipale, portée par le maire Joël Marquet et ses élus... [En voir plus](#)



Prévoir des ouvertures de magasins dans le centre-ville. C'est à pleurer quand nous passons dans le centre : pas un chat, les rideaux baissés, etc. Quand je reviens à Mer, j'ai le moral à zéro. Vous avez du travail sur la planche, Monsieur le Maire. Bon courage à vous.



Vous le savez, l'équipe municipale est très vigilante quant à l'évolution des commerces en centre-ville, notamment pour préserver une offre accessible à tous.

Le renforcement du commerce de proximité est d'ailleurs l'un de nos engagements : nous voulons une mairie facilitatrice et efficace pour attirer et maintenir les activités en centre-ville.

Concernant la supérette Cocci-market, place de la Halle, elle est une propriété privée et nous n'avons pas notre mot à dire concernant sa future vocation. Cependant, nous avons pris contact avec le propriétaire afin de connaître la situation. La signature est actuellement en cours chez le notaire. Nous avons d'ores et déjà demandé que le futur repreneur maintienne une activité alimentaire. Mais n'oublions pas que ce sont les clients qui font vivre les commerces.



Mairie de Mer - Loir-et-Cher

Le 7 juillet à 12:00

Rappel des règles de courtoisie sur la page Facebook

Chers habitants,

La page Facebook de la commune est un espace d'informations et d'échanges ouvert à tous. Elle permet de partager l'actualité municipale et de favoriser le dialogue entre la collectivité et les habitants.

Le débat d'idées et la diversité des opinions sont légitimes et participent pleinement à la vie démocratique de notre commune. Chacun est libre d'exprimer son point de vue, y compris lorsqu'il est divergent.

Toutefois, afin de préserver un climat d'échange respectueux, nous invitons chacun à veiller au ton employé dans les commentaires. Les propos injurieux, agressifs, diffamatoires ou portant atteinte aux personnes ne sont pas compatibles avec les valeurs de respect et de civilité qui doivent guider nos échanges.

Nous rappelons que derrière chaque commentaire se trouve une personne, un habitant, un voisin, un élu ou un agent, qui mérite le même respect que dans toute discussion en face à face.

Nous remercions très sincèrement l'immense majorité d'entre vous qui, au quotidien, contribuez par vos échanges à faire de la page un lieu d'information, de dialogue et de respect mutuel.



Si vous pouvez trouver une solution rapidement pour les poubelles place de l'Église, ce serait vraiment appréciable. L'odeur est épouvantable sur cette place et leur esthétique est inappropriée pour la sortie de l'église. Merci.



Nous sommes conscients des désagréments signalés place de l'Église et travaillons à améliorer durablement la situation avec le SIEOM.

Ce point de rassemblement des poubelles sera maintenu. Il est notamment envisagé de rehausser sa structure et les portes, afin d'éviter les dépôts par-dessus, et d'installer une grille permettant une meilleure circulation de l'air.

Il faut également rappeler que les poubelles sont collectées quasiment chaque jour. Les nuisances constatées ne peuvent donc pas être liées uniquement à la fréquence de collecte. Elles tiennent aussi au comportement de chacun : le respect des lieux et le civisme sont indispensables pour préserver la propreté et l'image de notre centre-ville, particulièrement aux abords de l'Église.



Le Noël des aînés.

Vous êtes âgé-e de 65 ans et plus, né-e avant le 31 décembre 1961 ? L'ensemble du conseil municipal est heureux de vous inviter aux festivités de fin d'année.

Choisissez votre formule :

Le traditionnel repas offert par la municipalité, qui se tiendra le **mercredi 2 décembre 2026** à 12h30 sous la Halle. Pour les conjoints qui n'ont pas encore 65 ans et qui souhaitent participer à ce repas, il sera demandé la somme de **25 euros** à régler à réception de la facture.

J'ai bien noté que, dans ce cas, je ne bénéficierai pas du colis de Noël.

OU

Le colis de Noël offert par la municipalité, constitué principalement de produits locaux.

Nouveauté cette année : il vous sera distribué à domicile par les élus, **à partir du 3 décembre** et pendant environ 2 semaines !

J'ai bien noté que dans ce cas, je ne participerai pas au repas.

Votre inscription est obligatoire pour le repas comme pour le colis.

Retour du bulletin avant le 21 octobre

Déposez votre bulletin d'inscription à l'accueil de la mairie ou par courrier à : Mairie de Mer, 9 rue nationale 41500 MER.

Pensez numérique ! Le formulaire est également disponible sur le site internet mer41.fr rubrique « Sortir à Mer ».

BULLETIN D'INSCRIPTION AU NOËL DES AÎNÉS

Je m'inscris au :

☐ Repas des aînés du 2 décembre

OU

☐ Colis de Noël

Nombre de personne(s) à inscrire : ☐ 1 ☐ 2

Vous :

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

N° de tél

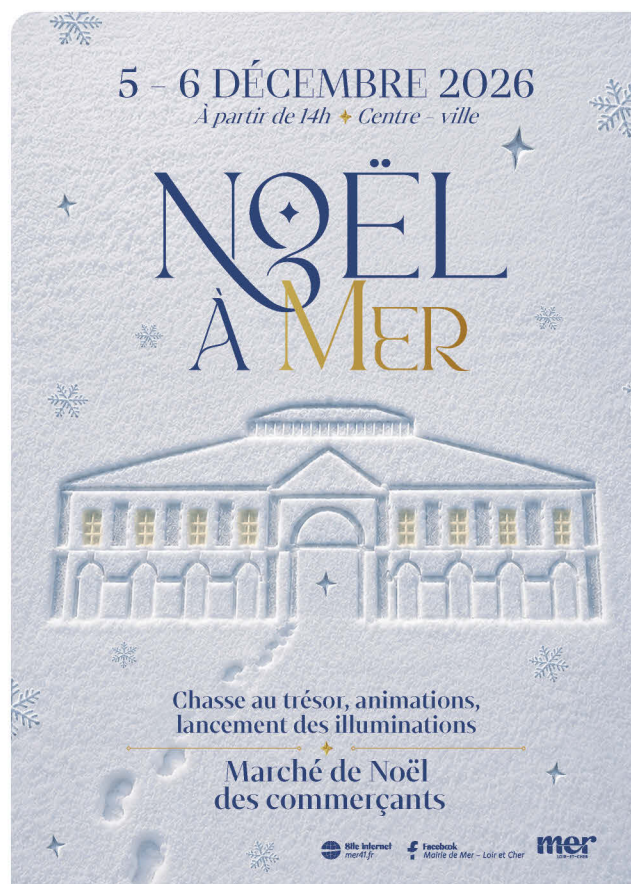
Votre conjoint(e) :

Nom

Prénom

Date de naissance

Un week-end de festivités.



La Ville de Mer innove et s'empare des festivités de Noël ! Rendez-vous les 5 et 6 décembre. Dès 14h le samedi, partez à la découverte de la ville et de ses lieux incontournables à travers des jeux et défis sportifs. En début de soirée, venez participer à la déambulation avant le lancement des illuminations. Produits gourmands, boissons chaudes et autres animations seront au programme sur les stands de la Ville et de ses partenaires. Un manège prendra place en centre-ville ! Retrouvez les commerçants pour leur marché de Noël sous la Halle à partir du samedi soir et le dimanche.

Mobilisation sur tous les fronts.

Dans un contexte où les professionnels de santé sont de plus en plus rares et où les collectivités se livrent une véritable concurrence pour attirer de nouveaux praticiens, rester dans l'attente n'était pas une option. L'équipe municipale a donc choisi d'agir en mobilisant tous les leviers dont elle dispose pour préserver et renforcer l'offre de soins.

Une réponse pour soutenir les médecins.

Pour preuve, afin d'accompagner les deux praticiens qui assurent aujourd'hui la continuité des soins sur la commune, le Conseil municipal a adopté un dispositif d'aide inédit. Une convention de trois ans a été conclue avec chacun d'eux afin de prendre en charge leurs loyers et une partie des frais de secrétariat. L'objectif est double : leur permettre de poursuivre leur activité dans de meilleures conditions et renforcer l'attractivité de

la commune auprès de futurs médecins.

Maintenir les professionnels déjà installés constitue le premier maillon d'une politique de santé volontariste du conseil municipal. Sans médecins, c'est toute la qualité de vie du territoire qui est fragilisée.

Aller chercher les futurs généralistes.

La Ville a engagé un travail avec l'Agence d'attractivité de Loir-et-Cher afin d'intégrer son dispositif de recherche de médecins et de bénéficier de son réseau pour promouvoir le territoire auprès des professionnels de santé.

Cette démarche sera complétée dès le mois de septembre par une campagne de communication directement adressée aux facultés de médecine. L'ambition est claire : présenter aux futurs internes et jeunes médecins les atouts de

L'accès aux soins est une priorité et nous agissons concrètement. Soutenir les médecins déjà installés, rechercher de nouveaux praticiens, défendre nos services de santé et travailler à l'attractivité du territoire. Notre objectif est de préserver durablement une offre de soins de proximité.

Mer, la qualité de vie qu'offre la commune, ses équipements, son bassin de population et les conditions favorables à une installation durable.

Défendre les services de santé existants.

Préserver l'offre de soins, c'est aussi défendre les services déjà présents sur la commune.

Lorsque le projet de regroupement des deux pharmacies de Mer a fait émerger la perspective de la fermeture de l'officine située en centre-ville, le maire a immédiatement saisi l'Agence Régionale de Santé. Dans un courrier adressé à sa directrice régionale, il a exprimé son inquiétude quant aux conséquences d'une telle décision pour les habitants, rappelant que près d'un Mérois sur trois a plus de 60 ans et que de nombreux seniors privilégient un accès piéton aux services de proximité. Il a également souligné l'impact que pourrait avoir cette fermeture

sur l'attractivité du centre-ville, alors même que la commune poursuit ses efforts de revitalisation.

Si la décision finale ne relève pas de la compétence de la commune, cette intervention illustre la volonté des élus de défendre les intérêts des habitants chaque fois que cela est possible.

Une mobilisation qui s'inscrit dans la durée.

La pénurie de professionnels de santé est un défi national auquel les communes ne peuvent répondre seules.

Soutenir les médecins en activité, promouvoir la commune auprès des futurs praticiens, défendre les services de proximité et accompagner les porteurs de projets : autant d'actions qui participent d'une même ambition. Celle de garantir aux Mérois un accès durable à des soins de qualité et de faire de la santé un véritable pilier de l'attractivité du territoire.

Parce qu'en matière de santé, chaque initiative compte, l'équipe municipale entend poursuivre cette mobilisation avec détermination, fidèle à l'engagement pris dans son programme électoral de renforcer durablement l'offre de soins sur la commune.

Nous reviendrons sur les professionnels du secteur paramédical dans une prochaine édition.





Un soutien sur mesure pour nos aînés

A l'EHPAD Simon Hême, le « Parcours La Passerelle » est un service d'accompagnement et de prévention de la perte d'autonomie pour les plus de 60 ans, commun aux établissements de Mer et de Saint-Laurent-Nouan.

Ce dispositif, entièrement gratuit, vise à favoriser le maintien à domicile, rompre l'isolement des seniors et soutenir les proches aidants. Avec l'aide de plusieurs intervenants (kinésithérapeute, psychologue, animatrice...), des professionnels de l'EHPAD (infirmières...) et un solide réseau de partenaires (dont le CCAS de Mer), un accompagnement sur mesure est proposé aux bénéficiaires comme aux familles. Suivant les besoins, les professionnels élaborent, en concertation avec le bénéficiaire et leurs proches, un plan d'accompagnement personnalisé et évolutif comprenant un

programme d'ateliers individuels et collectifs. Entre ateliers modelage ou mosaïque, parcours santé, volley adapté, ping santé, Qi Gong, ou encore sophrologie. Les activités permettent de créer du lien social et de maintenir la forme au quotidien.

Les aidants bénéficient aussi de soutien psychologique, formations, conférences, rencontres entre aidants, et moments de répit via l'accueil temporaire. N'hésitez pas à contacter l'EHPAD Simon Hême ou les services de maintien à domicile pour compléter le dossier d'admission et obtenir un rendez-vous de diagnostic.

→ CONTACT

EHPAD Simon Hême
75 rue Haute d'Aulnay, 41500 MER
02 54 81 03 54 / contact@ehpad-mer.fr

La municipalité mobilisée face à la canicule.

Face aux fortes chaleurs de cet été, la municipalité a adapté les horaires de la piscine, de la médiathèque et du musée, ouvert des espaces climatisés, fermé les équipements sportifs et proposé un transport vers ces lieux frais. Le CCAS a aussi assuré le suivi personnalisé des personnes vulnérables inscrites au registre communal (appels, visites à domicile...) et le transport des personnes sans domicile fixe vers le centre d'accueil d'urgence de la Préfecture, à Blois.

Saison 2026 réussie à la piscine municipale !



Le 6 juin dernier, la piscine municipale a rouvert ses portes pour une nouvelle saison estivale avec une nouveauté majeure : la gratuité pour l'ensemble des mérois. À travers cet engagement fort, la municipalité a souhaité rendre le sport et les loisirs accessibles à toutes et tous. Pari réussi puisque vous avez été plus d'un millier à plonger dans les bassins du Parc de la Corbillière et à y multiplier

les baignades ! Un succès populaire doublé d'un budget maîtrisé pour la commune grâce à la fréquentation soutenue des visiteurs extérieurs.

→ à NOTER

Conserver votre carte de gratuité, elle sera à refaire tamponner l'année prochaine sur présentation d'un justificatif de domicile.

EN CHIFFRES.

1 035

CARTES NOMINATIVES DISTRIBUÉES

13 372

ENTRÉES TOTALES

5 727

ENTRÉES MÉROISES

14 307 €

DE RECETTES

13 163 € en 2025

Que devient ma réclamation concernant l'espace public ?

Nid-de-poule, dépôt sauvage ou lampadaire qui dysfonctionne... Vous êtes nombreux à nous signaler les petits désagréments du quotidien. Mais que se passe-t-il une fois votre réclamation envoyée aux services municipaux ?

Après avoir exprimé votre demande à l'accueil de la mairie ou via le formulaire « Réclamation », votre message est directement transmis aux équipes techniques, qui en réceptionnent tous les éléments.

Les agents concernés sont immédiatement informés et un tableau de suivi est mis à jour sur l'avancée de la demande. Les réclamations urgentes ou signalant un problème de sécurité sont traitées dans les plus brefs délais. Les demandes d'entretien de l'espace public sont, quant à elles, intégrées au planning d'intervention du service espaces verts dès que possible. Dans tous les cas, les usagers sont informés de l'évolution de leur réclamation.

Votre vigilance est précieuse pour la préservation de notre cadre de vie.

Nouveau départ pour la boulangerie.

Après de longues années de service, l'enseigne "Au Pêché Mignon" a tiré sa révérence cet été. Place désormais "aux Délices de Mer", une boulangerie-pâtisserie gérée par un nouveau mérois, Monsieur SGHAIER. Fort d'une expérience en région parisienne et à Montargis, il vous attend pour goûter ses produits sucrés et salés.



→ "AUX DÉLICES DE MER"

53, rue Jean et Guy Dutems

Ouvert du mardi au samedi de 6h30 à 20h.

Le dimanche de 6h30 à 19h30. Fermé le lundi.

Sortir à MER

VOTRE NOUVEL AGENDA TRIMESTRIEL



Parce que Mer s'anime au quotidien, l'information culturelle et associative évolue ! Retrouvez désormais l'ensemble des rendez-vous et animations du trimestre dans « Sortir à Mer », le nouveau livret encarté dans votre magazine. Un support unique pour tout savoir sur les sorties à venir.

↓
Vous organisez un événement
ouvert au public à Mer
en janvier, février ou mars 2027 ?

Faites-le connaître via
le formulaire disponible sur mer41.fr



L'écoresponsabilité au cœur de la vie associative.

Avec plus de 80 associations actives sur la commune, Mer bénéficie d'un tissu associatif particulièrement dynamique. En concertation avec plusieurs structures volontaires, la Ville a publié une nouvelle Charte Écoresponsable des Associations Locales. Celle-ci repose sur des actions concrètes : économies d'énergie, réduction des déchets, mobilité durable, réemploi du matériel, communication responsable ou encore sensibilisation aux enjeux environnementaux. Pour aller plus loin, les associations qui le souhaitent peuvent candidater à un label écoresponsable à partir d'une auto-évaluation de leurs pratiques.

Valable deux ans, ce label sera attribué avec un niveau de reconnaissance en fonction du degré d'engagement et permettra d'accompagner les associations méroises dans une démarche d'amélioration continue. Une manière concrète de faire de la transition écologique une démarche collective, portée par l'ensemble des acteurs du territoire.

PLUS D'INFOS

Retrouvez ce dispositif
et candidatez au label sur
notre site mer41.fr





La ville renforce sa sécurité de proximité.

La Police Municipale déménage ! A la mi-octobre, le poste de police s'installera au 48 avenue du Maréchal Maunoury, en face de la Halle, dans les locaux de l'ancienne trésorerie. Les lieux étaient jusqu'à présent occupés par plusieurs associations, qui ont toutes été relocalisées. Ce changement s'inscrit au sein d'une politique globale de renforcement de la sécurité, dans la lignée du programme de la nouvelle municipalité.

Déjà présents en soirée pendant la période estivale, les agents seront désormais en centre-ville afin d'améliorer la proximité avec les habitants ainsi que la rapidité et l'efficacité des interventions. Une réflexion autour de l'accroissement de la vidéosurveillance est également en cours. Ce déménagement n'aura pas d'impact sur les horaires d'ouverture ni sur vos dossiers en cours.

La mairie a besoin de vous !

Vous vous êtes rendu à l'accueil de la mairie récemment ? Donnez votre avis en répondant à notre enquête de satisfaction !



Les actus DE LA COMCOM*

L'autopartage pour simplifier vos déplacements.

La Ville de Mer accueillera bientôt un nouveau service de transport: RÉMI+ Autopartage, déployé par la Région Centre-Val de Loire.

Ce dispositif mettra à disposition des usagers une voiture Peugeot e-208 en libre-service sur le parking de la gare d'ici la fin de l'année 2026, au tarif de 7 € la demi-journée ou 19 € la journée. Rendez-vous prochainement pour la mise en service.

C'est parti pour une nouvelle année scolaire !

Mardi 1^{er} septembre, les élèves ont fait leur rentrée ! Cette année est marquée par la réouverture de l'école de la Brèche. Après une période d'accueil temporaire au Pôle Jeunesse, les élèves et le personnel ont retrouvé un établissement métamorphosé grâce à une rénovation thermique complète et à la création d'une cantine. Les travaux ont aussi permis de moderniser les espaces extérieurs et de réaménager les locaux intérieurs, avec la mise en place d'un espace multifonctions (garderie et biblio-

thèque) et la garantie de cinq salles de classes pouvant accueillir jusqu'à 120 élèves. Cette nouvelle école sera officiellement inaugurée par Joël Marquet, Maire de Mer, et Pascal Huguet, Président de la Communauté de communes Beauce Val de Loire début octobre.

Libéré de cet accueil provisoire, le Pôle Jeunesse bénéficie quant à lui d'un rafraîchissement de ses peintures et retrouvera son fonctionnement normal dès les vacances de la Toussaint

2 200 000€

RÉFECTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE LA BRÈCHE

financés par la CCBVL

avec l'aide de la Région Centre-Val de Loire et de l'État

138

ÉLÈVES EN MATERNELLE

la Brèche et les Mérolles

267

ÉLÈVES EN ÉLÉMENTAIRE

Cassandre Salviati

*Communauté de communes Beauce Val de Loire



L'ensemble de ces travaux est prévu dans les prochains mois. Leur réalisation reste toutefois soumise aux conditions météorologiques : des températures trop élevées, trop basses ou des épisodes pluvieux importants peuvent entraîner un report de certains chantiers.

Suivre l'évolution des travaux sur mer41.fr

Un nouveau commerce s'installe dans le centre-ville de Mer. Les Archives de Lora viennent d'ouvrir : un lieu casual-chic où la mode se redécouvre dans la bonne humeur et le sourire qui font sa signature.

C'est une histoire d'entrepreneuriat qui s'écrit avec le fil de la passion et la volonté de créer du lien. Depuis toujours, Lora cultive la passion des pièces tendances et le goût des rencontres. En 2016, elle crée la boutique LORA à Beaugency

L'élégance et la mode en cœur de ville.

avec l'ambition de proposer une mode humaine et de qualité. Cette aventure fête cette année ses dix ans avec l'ouverture d'une troisième adresse, cette fois-ci à Mer.

A la suite du déménagement du restaurant L'Instant C dans le local voisin, Lora a saisi l'opportunité pour métamorphoser cet espace en un écrin chaleureux

à l'identité singulière. Voici ouvertes les Archives de Lora : « un lieu unique pour redécouvrir les collections passées et les pièces iconiques » à -50% toute l'année. Du vestiaire féminin aux lignes masculines en passant par l'art de la chaussure, la sélection s'adresse à toutes les générations d'adultes dans un style casual-chic universel adapté à toutes les situations.

L'humain au cœur du commerce de proximité.

Au-delà des portants et des belles matières, c'est l'accueil qui fait tout le charme du lieu. Si ce n'est pas Lora, c'est Isabelle, référente de la boutique méroise, qui vous reçoit avec le sourire et l'accompagnement personnalisé qui font le succès de la maison. « On a des bons conseils, c'est ce qu'on



La mode est encore plus belle lorsqu'elle se partage

aime ! » confient des clientes. Un succès qui se traduit localement mais aussi bien au-delà. S'appuyant sur une communauté de plus de 14700 abonnés sur Instagram, l'enseigne décline aujourd'hui sa modernité dans cette nouvelle étape que constituent les Archives. Les échanges humains se conjuguent avec les commandes venues de France, d'Europe, du Canada et d'ailleurs. Une effervescence qui rappelle que « la mode est encore plus belle lorsqu'elle se partage ».



PLUS D'INFOS

Les Archives de LORA, 57 rue Jean et Guy Dutems
boutique-lora.com • 09 54 57 23 57
@lesarchivesdelora et @lora_btq (Facebook et Instagram)

Fermé le lundi

Mardi : 11h-14h15 / 16h-19h

Mercredi et jeudi : 10h30-12h30 / 15h-18h45

Vendredi et samedi : 10h-13h / 14h15-19h

Ouvert lors du marché du terroir : 10h30-12h30



Les Conseils de quartier

notre ville
se construit avec vous

Pendant la campagne municipale, l'équipe aujourd'hui élue s'était engagée à renforcer la démocratie de proximité en donnant davantage de place à la parole des habitants. Cet engagement prend aujourd'hui une forme concrète avec la création des Conseils de quartier, une première dans l'histoire de notre commune.



Sandra LEMOINE-CABANNES

Première adjointe en charge
de la solidarité et de la proximité citoyenne



Pourquoi avoir souhaité créer des Conseils de quartier à Mer ?

Sandra Lemoine-Cabannes :

Aux détours de nos rencontres dans la ville, beaucoup d'habitants nous ont fait part de leur souhait d'être davantage associés à la vie de la commune. Pendant la campagne municipale, nous avons pris l'engagement de développer

cette participation citoyenne. Les Conseils de quartier répondent précisément à cette ambition. Ils permettront de créer un dialogue régulier entre les habitants et les élus, au plus près des réalités du terrain.

Certains peuvent penser que leur avis ne changera pas grand-chose. Que leur répondez-vous ?

S.L.-C. : Je leur réponds que beaucoup des meilleures idées naissent justement du quotidien. Les habitants sont les premiers utilisateurs des équipements publics, des rues, des espaces publics ou des services municipaux. Leur

regard est précieux. Toutes les propositions ne pourront évidemment pas être retenues, mais chacune sera étudiée et recevra une réponse. Cette transparence est essentielle pour instaurer une relation de confiance.

Quel message souhaitez-vous adresser aux futurs volontaires ?

S.L.-C. : J'aimerais leur dire de ne pas hésiter. Il ne faut pas être expert pour rejoindre un Conseil de quartier. Il suffit d'avoir envie de s'investir pour améliorer son cadre de vie. Ces conseils ne seront pas des lieux d'opposition mais des

espaces de dialogue, de respect et de construction collective. Nous avons besoin de toutes les générations, de toutes les expériences et de toutes les sensibilités pour imaginer ensemble le Mer de demain.

L'idée est simple mais ambitieuse : permettre aux habitants de devenir de véritables acteurs de leur quartier.

Qui mieux que les riverains pour connaître les petits dysfonctionnements du quotidien ? Qui mieux que les habitants pour imaginer des solutions adaptées, proposer une animation fédératrice, identifier un besoin ou suggérer une amélioration ?

Les élus ne peuvent pas tout voir. Les habitants vivent leur quartier chaque jour.

Les Conseils de quartier seront justement là pour faire se rencontrer ces deux regards.

Ils offriront un espace d'échange où chacun pourra partager ses idées, faire remonter des difficultés, participer aux réflexions et contribuer à construire les projets de demain.

Parce qu'une ville ne se construit pas uniquement à l'hôtel de ville mais aussi dans les rues, sur les places, dans les parcs, dans les associations, entre voisins... et désormais dans les Conseils de quartier.

Un espace d'écoute et d'action.

Contrairement aux idées reçues, un Conseil de quartier n'est pas une réunion où l'on vient uniquement signaler ce qui ne va pas. C'est avant tout un lieu où l'on réfléchit ensemble aux solutions.

Les habitants y rencontrent les élus référents pour échanger sur la vie du quartier, partager leurs observations et imaginer des projets concrets.

Les sujets abordés peuvent être très variés :

- améliorer la sécurité d'un chemin piéton ;
- réfléchir à l'installation d'un banc ou d'un parking à vélos ;
- proposer un fleurissement participatif ;
- organiser une fête de quartier ;
- créer un jardin partagé ;
- valoriser le patrimoine local ;
- développer des actions intergénérationnelles ;
- améliorer la circulation ou le stationnement ;
- identifier des incivilités.

Chaque idée est étudiée avec les services municipaux afin d'en vérifier la faisabilité avant d'être proposée aux élus.

L'objectif est de transformer les bonnes idées en réalisations concrètes.



Un dispositif qui a fait ses preuves.

Dans de nombreuses communes françaises, les conseils de quartier ont démontré que chacun peut contribuer à améliorer son cadre de vie, quel que soit son âge. À Tours, des habitants ont imaginé des boîtes à livres favorisant le partage entre générations. À Rennes, l'installation de bancs sur les itinéraires les plus fréquentés a facilité les déplacements des seniors, tandis qu'à Nantes, des projets de végétalisation et de fleurissement participatif ont réuni familles, enfants et bénévoles autour d'un objectif commun.

À Strasbourg, les jardins partagés sont devenus de véritables lieux de rencontre entre générations. À Dijon, les habitants organisent des fêtes de quartier qui renforcent les liens entre voisins, tandis qu'à Brest, des opérations de nettoyage citoyen mobilisent aussi bien les plus jeunes que les plus anciens.

Ces exemples montrent qu'il n'existe pas de « petit projet » ou de « bon profil » pour s'engager. Que l'on soit étudiant, parent, actif, retraité, membre d'une association ou nouvel arrivant, chacun peut apporter son regard, ses idées et son expérience. C'est cette richesse collective que les futurs Conseils de quartier de Mer auront pour vocation de faire vivre.

Au final, c'est toute la commune qui en bénéficie : des quartiers plus agréables à vivre, une vie locale plus dynamique et une démocratie de proximité plus vivante.



Qui peut rejoindre un Conseil de quartier ?

La réponse est simple : toutes les personnes qui souhaitent s'investir pour leur quartier.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà participé à la vie municipale ni même d'être spécialiste de l'urbanisme ou des collectivités.

Ce qui compte avant tout, c'est :

- aimer son quartier ;
- avoir envie d'échanger ;
- être force de proposition ;
- accepter d'écouter les autres ;
- rechercher l'intérêt général.

Chaque Conseil réunira des habitants, les élus référents, des représentants associatifs lorsqu'ils sont présents sur le quartier ainsi que des personnes exerçant une activité professionnelle sur celui-ci.

Afin d'assurer un fonctionnement équilibré, la constitution des conseils sera représentative des différents profils d'habitants.

Tous les membres signeront une charte rappelant les valeurs essentielles : respect, écoute, dialogue et bienveillance.

Des moyens pour agir.

Les Conseils de quartier ne seront pas de simples groupes de discussion. Ils disposeront de véritables moyens d'action.

Les propositions des Conseils feront l'objet d'un examen en commissions et lors de la préparation des budgets.

L'objectif est que les habitants puissent voir leurs idées prendre forme.

Car participer est motivant... Mais voir un projet aboutir l'est encore davantage.

UNE AVENTURE COLLECTIVE QUI COMMENCE.

La réussite des Conseils de quartier dépendra avant tout de l'implication des habitants.

Chaque idée, chaque regard, chaque expérience pourra contribuer à améliorer le quotidien.

La municipalité souhaite faire de cette nouvelle démarche un véritable rendez-vous de démocratie locale où chacun pourra s'exprimer, proposer, débattre et construire.

Parce qu'une ville est plus forte lorsque ses habitants prennent part à son avenir.



NOTEZ LES GRANDES ÉTAPES

Décembre 2026

Adoption par le Conseil municipal.

Janvier – février 2027

Constitution des Conseils de quartier.

Mars 2027

Installation des premiers Conseils de quartier.





Lieutenant Vaillant la passion du secours

Le 1^{er} octobre 1996, il entre pour la première fois dans la caserne de Mer animé par une envie simple : « aider et servir ». Le début d'un engagement citoyen indéfectible.

A 46 ans, le lieutenant Mathieu Vaillant commande les opérations au centre de secours de Mer depuis 2022. Mais derrière l'officier se cache un engagement volontaire, miroir de la dévotion de l'ensemble des services de secours.

UN ENGAGEMENT DE TOUS LES TEMPS.

Si l'été 2026, marqué d'incendies et de canicules à répétition, a été éprouvant, il reflète l'investissement quotidien de tous les sapeurs-pompiers. Avec 800 interventions en 2025, en grande partie sur du secours à la personne, ils assurent une présence

vitale et constante toute l'année, qui s'intensifie de plus en plus l'été face aux feux de forêt. La caserne méroise est équipée d'une ambulance, d'un fourgon incendie mais aussi d'un engin capable d'intervenir dans les espaces naturels et boisés, ce qui l'amène parfois à élargir sa zone de défense : « Lorsque vous appelez le 18, vous tombez sur le centre d'appel du SDIS41 à Blois, qui envoie l'alerte à la caserne la plus proche de l'accident. Et si celle-ci n'est pas disponible ou ne dispose pas du matériel nécessaire, un autre poste est appelé. » explique le lieutenant. Ainsi, de nombreux volontaires – qu'ils soient artisans, ensei-

gnants, infirmiers ou encore étudiants – remettent leur quotidien pour ne former qu'un seul corps face à l'urgence, preuve que ces soldats sont un maillon essentiel du secours de proximité.

LES SAPEURS-POMPIERS RECRUTENT.

Pour pérenniser cette assistance, la caserne a continuellement besoin de nouvelles volontés. Nul besoin d'être athlète ou secouriste. Dès 16 ans, hommes et femmes de tous horizons peuvent s'engager. « Il n'y a pas de profil type » rappelle Mathieu Vaillant.

« Si vous avez envie d'aider, il ne faut pas hésiter ! ». Après une matinée de test suivie d'un entretien, les formations sont dispensées et adaptées au rythme de chacun. Les recrues intègrent ensuite rapidement les équipes d'interventions. Alors pourquoi pas vous ? Au-delà de l'uniforme, le volontariat offre une aventure humaine d'exception et l'opportunité de s'engager pour sauver des vies.



PLUS D'INFOS

sdis41.fr rubrique Contact
ou mathieu.vaillant@sdis41.fr

Angélique, gardienne des mémoires

Si pour beaucoup d'entre nous, les cimetières sont un lieu de passage ponctuel, empreint de silence et de recueillement, pour Angélique, c'est devenu son quotidien.

8h37.

Après avoir déchargé binette, tondeuse, débroussailleuse de son camion, elle enfle ses équipements et arpente les allées avec sa racleuse pour désherber entre les gravillons, arracher les mauvaises herbes et nettoyer la saleté déposée sur les murs et monuments. L'œil exercé, elle repère les trous formés par la pluie et les glissements de terrain pour les reboucher dans la foulée. Plus que des espaces funéraires, ces lieux sont traités aujourd'hui comme des jardins paysagers, accompagnant la nature sans aucun produit phytosanitaire.

Garante de la propreté, de la sécurité et du confort des cinq cimetières* de la commune, elle veille aussi au suivi des concessions, au repérage des sépultures en déshérence et supervise les interventions des entreprises externes, en lien étroit avec le service d'état civil de la Ville.

LE CONTACT HUMAIN EST L'AFFAIRE DE TOUS

Derrière l'entretien technique se cache une mission humaine essentielle. Au détour d'une allée, elle croise des habitués, échange quelques mots ou indique parfois l'emplacement d'une concession. « *Ce qui me plaît le plus, c'est le lien humain. Les visiteurs sont ravis de trouver une personne à qui s'adresser ici* ».

Au-delà de cette action municipale, la préservation de ce cadre de mémoire repose sur une responsabilité partagée, « *le nettoyage des concessions et des inter-tombes relève des titulaires et de leurs proches* » rappelle-t-elle.

Fin de journée.

Les portes se referment. Les allées sont impeccables, la végétation maîtrisée et le lieu prêt à accueillir dans la sérénité ceux qui viendront s'y recueillir dès le lendemain.

*Ancien, nouveau, Herbillay, Aulnay et Villaugon

CHANGEONS ! AVEC RÉFLEXIONS MÉROISES*Noé Petit, Guylaine Poulain-Vittrant et Yannick Lamorlette*

Nous venons de vivre l'été le plus chaud depuis le début des relevés, et peut-être l'un des plus frais du reste de nos vies, si rien ne change. 5 canicules successives et une sécheresse interminable nous ont obligés à rester confinés dans le noir une partie de l'été. L'année dernière, nous subissions des pluies diluviennes, des orages et vents violents qui ont détruit des pylônes électriques et des logements : souvenons-nous-en !

Chaque été, les effets du dérèglement climatique s'intensifient, et notre territoire n'est pas épargné. Nous devons

prendre conscience que nous avons atteint des limites planétaires, et que nos vies risquent d'être gravement impactées.

Nous pensons aux personnes qui vivent dans des logements mal isolés, notamment certains HLM de Lannery, des Roisiers, du Cagnet ; aux jeunes qui ne sont pas partis en vacances ; aux paysans qui vont subir d'importantes pertes ; aux pompiers épuisés ; aux factures qui vont grimper alors que le pouvoir d'achat baisse. L'écologie et la justice sociale sont les 2 faces d'une même pièce.

Nous saluons d'ailleurs les agents et élus qui ont œuvré cet été pour soutenir les personnes vulnérables avec la mise en place du plan canicule.

Lutter contre le dérèglement climatique et s'adapter à ses effets irrémédiables, doit-être la boussole commune de tout exécutif, y compris municipal. Le coût de la transition écologique et sociale sera toujours bien moins élevé que celui de l'inaction. Refusons le déni, l'inaction ou le fatalisme !

MER AVEC VOUS, POUR VOUS*Jean Yves Pouchoux et Sandrine Beulay*

Dès le début de la mandature, nous avons fait le choix d'une opposition responsable et constructive en intervenant avec mesure et réflexion dans les délibérations municipales. Fidèles à cet engagement, nous avons approuvé les décisions utiles à notre commune et voté le budget de continuité, dans l'attente de l'intégration du résultat financier 2025 resté à l'équilibre, dans un contexte marqué par des travaux majeurs de rénovation de l'éclairage public et de construction de la médiathèque

Au sein des futures commissions municipales, nous entendons être une

force de proposition dans la poursuite du programme « Petites Villes de Demain », dont ce sera le défi de repenser notre cadre de vie et nos modes d'aménagement. Face aux défis environnementaux, la transition écologique nous invite à retrouver une forme de sagesse territoriale, fondée sur une meilleure prise en compte des ressources locales et des équilibres naturels.

Situé dans le périmètre mondial de l'UNESCO, notre patrimoine bâti et paysager constitue à cet égard un atout majeur. Hérités de générations qui ont su composer avec leur environnement,

nos paysages, nos matériaux et nos savoir-faire offrent des réponses durables aux enjeux de demain. Préserver, valoriser et adapter cet héritage, c'est protéger l'identité de Mer tout en préparant l'avenir et en transmettant aux générations futures un territoire vivant, attractif et respectueux de son histoire.

Jean Yves Pouchoux et Sandrine Beulay



Maréchal Maunoury, mérois de la Grande Guerre

**Héros incontournable
de notre histoire locale
mais savez-vous qui
était le Maréchal
Maunoury ?**

Né le 17 décembre 1847 à Maintenon, en Eure-et-Loir, Michel-Joseph Maunoury sort de l'École Polytechnique à 21 ans et s'engage dans l'artillerie. Sa carrière débute avec la guerre franco-prussienne de 1870, durant laquelle il est blessé d'une balle dans la jambe et fait Chevalier de la Légion d'honneur en décembre de la même année.

Par la suite, Maunoury gravit les échelons militaires, devient instructeur à l'École spéciale de Saint-Cyr puis commandant militaire du Palais-Bour-

bon en 1896. Il intègre le Conseil Supérieur de la guerre en 1906 avant d'être nommé gouverneur militaire de Paris quatre ans plus tard.

Un rôle décisif.

Août 1914, la France entre en guerre. A 66 ans, Maunoury est rappelé pour une mission d'inspection, mais il prend finalement la tête de l'armée de Lorraine et remporte la bataille des frontières le 25 août. Dès le lendemain, il est chargé de regrouper différentes unités pour former la VI^e armée. Avec celle-ci, il mène une attaque décisive sur la Marne le 5 septembre et décroche une nouvelle victoire. Cela lui vaut d'être élevé à la dignité

de grand-croix de la Légion d'honneur.

Le 11 mars 1915, sa vie bascule. Alors dans les tranchées, il est grièvement touché à la tête par une balle allemande le rendant définitivement aveugle.

Une figure méroise.

Après un bref retour au poste de gouverneur militaire de la capitale, le général Maunoury prend sa retraite en avril 1916. Il se retire dans le château d'Herbilly, où il avait établi sa résidence familiale depuis 1899. Il meurt le 28 mars 1923, à l'âge de 75 ans.

Élevé à la dignité de Maréchal de France à titre posthume, il est inhumé dans le cimetière

d'Herbilly lors de funérailles nationales le 2 avril. Depuis 1931, son corps repose dans le Caveau des gouverneurs de l'Hôtel des Invalides à Paris.

Aujourd'hui, plusieurs sites (vitrail au Raincy, statue à Maintenon, bâtiment à Polytechnique, rocher en forêt de Fontainebleau...) et de nombreuses rues (notamment à Blois, Chartres, Orléans, Paris et Vendôme) perpétuent sa mémoire.

A Mer, le monument en son honneur a été inauguré le 15 août 1928 sur la place du 11-Novembre-1918. Une avenue et une rue portent aussi le nom du Maréchal Maunoury.



5 – 6 DÉCEMBRE 2026

À partir de 14h ✦ Centre - ville



NOËL À MER



Chasse au trésor, animations,
lancement des illuminations



Marché de Noël
des commerçants



Site internet
mer41.fr



Facebook
Mairie de Mer - Loir et Cher

